



## 4 **BONNES** RAISONS DE CHOISIR LE **PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

### **ÉCONOMIE**

Plus de timbres, ni d'enveloppes à payer : vous économisez les frais d'envoi de vos paiements.

### **LIBERTÉ**

À tout moment, vous pouvez annuler votre accord de prélèvement. Avec votre Chargé de clientèle, vous pouvez également choisir la date du prélèvement la plus adaptée à l'arrivée de vos ressources (salaires, Assedic, retraite, prestations familiales, etc) : le 5, 10, 12 ou 15.

### **FACILITÉ**

Un unique formulaire à remplir et signer une seule fois : fini les chèques à remplir et à envoyer chaque mois.

### **TRANQUILLITÉ**

Vous n'êtes plus exposés au risque d'oubli ou de relance. Il vous suffit de remplir le mandat SEPA ci-après, avant le 15 du mois en cours. Une fois complété et signé, vous devez le transmettre à votre antenne ou à votre agence (Coordonnées au dos).

Crédit photos: Fotolia.com - © WavebreakMediaMicro - iStockphoto.com - © Kristian Seculic, © Squaredpixels - Jupiterimages - Atelier BLM - Atelier BW - Atelier PO&PO.

#### • **Agence de Fontainebleau**

24 rue de Grande-Bretagne  
Village de la Faisanderie  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél : 01 78 49 40 00

#### • **Agence Val de Seine & Sénart**

14 avenue Thiers  
77000 MELUN  
Tél : 01 64 14 43 47

#### • **Antenne de Provins**

28 rue du Val  
77160 PROVINS  
Tél : 01 72 84 00 24

#### • **Antenne de Bussy-Saint-Georges**

12 rue Jean Monet  
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES  
Tél : 01 78 49 62 45

Siège social  
14, avenue Thiers  
77000 Melun  
01 64 14 43 30  
[www.fsm.eu](http://www.fsm.eu)



Utilisez  
le nouveau mandat  
de prélèvement SEPA



Pour payer  
automatiquement  
votre loyer



www.liberte-expression.com - RCS 448 618 934 - Ne pas jeter sur la voie publique



## MANDAT de Prélèvement SEPA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Référence unique du mandat

Joindre un RIB / IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez F.S.M. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de F.S.M.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.  
Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.  
Veuillez compléter les champs marqués d'une \*

Votre Nom \* .....

Nom / Prénoms du débiteur .....

N° compte locataire \* .....

Votre Adresse \* .....

Numéro et nom de la rue .....

Code postal .....

Ville .....

Code postal .....

Pays .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : F.S.M.  
14, avenue Thiers – 77000 MELLUN  
ou à l'agence de votre secteur

Zone réservée à l'usage du créancier

Date de prélèvement à cocher \* :

Le 5

Le 10

Le 12

Le 15

Type de Paiement Paiement récurrent / répétitif

Signé à \* .....

Lieu Date (jj/mm/aaaa) .....

Signature(s) \* **→**